

CONSEIL **COMMUNAUTAIRE**

25 juin 2012
à 18 heures à GIMAT

Communauté de Communes
de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise
www.cc-lomagne82.fr

Secrétaire de séance : Mr Odé GUIRBAL

Etaient présents :

Alain FALGAYRAS. Monique PONS. Maurice SEIGNERON. Jean-Claude BONNEFOI. Jean-Luc DEPRINCE. Christian MAILFERT. Alain CARRERE. Philippe NINU. Gérard FAURE. Francis DUILHE. Odé GUIRBAL. Jean-Louis DUPONT. Bernard DIANA. Rémy THAU. Philippe FORLANI. Michel BAQUE. Maurice RAMIREZ. Marcel GASQUET. Bertrand THIBOUT. Jean-Louis COUREAU. Francis GARRIGUES. Yves MEILHAN. Marie-Rose FALGAYRAS. Christian CONSTANTIN. Emilien ROUCOLLE. Claude BUSO. Jean-Claude ROUX. Patrick PRADINES. Daniel DABASSE. Séverin BEAUDONNET. René GIAVARINI. Michel DELBREIL.

Etaient absents, excusés ou non représentés :

Claude LAPORTE. Alain GAUSSENS. Nicole JOUGLAR. Frédéric DELAHAYE. Guy BELLEVAL. Jean-Luc ISSANCHOU. Delphine BARRA. Philippe TONIN. Henri SOULIES. René THAU. Jean-Claude BOSC. Christian BERTHET. André AUZERIC. Jean RIEUNEAU. Serge FORLAY. Julien-Pierre LAPORTE. Michel BORGOLOTTO. Yves NEGRE.

Participaient également :

Madame Karine BOUE, Trésorière ; Monsieur Alex Avensac, Contrôleur CCLTG ; Madame Isabelle Pontac, Comptable CCLTG ; Madame Sandrine Champié, Chargée de mission CCLTG ; Madame Isabelle Prête, Secrétaire CCLTG.

Ordre du jour :

- ♦ Répartition du FPIC : Fonds National de péréquation des ressources Intercommunales et Communales (conformément au courriel de la Préfecture reçu le 21 mai 2012 en Mairie).
- ♦ Modification des bases minimums d'imposition à la Contribution Foncière des Entreprises (CFE).
- ♦ Convention brigade verte et les animaux errants.
- ♦ Subvention école de musique.
- ♦ Subvention Fédération Midi-Pyrénées des Foyers Ruraux.
- ♦ Subvention Jeunes Agriculteurs de Tarn et Garonne.
- ♦ Questions diverses.

Le Fonds national de
Péréquation des ressources
Intercommunales et
Communales

Communauté de Communes
de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise
www.cc-lomagne82.fr

F.P.I.C.

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (1^{ère} année en 2012)

Objectif prioritaire affiché :
réduire les inégalités de richesse
communale et intercommunale

Nouvelle notion :
partage des richesses

Explications détaillées :

Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales FPIC

- **Glossaire** :

- **un E.I.** : Ensemble Intercommunal constitué d'un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) et de ses Communes membres.
- **le C.I.F.** : Coefficient d'Intégration Fiscale. Il permet de mesurer l'intégration fiscale d'une Communauté en faisant le rapport entre la fiscalité directe levée par la Communauté et le total de la fiscalité levée par l'ensemble Communes + Communauté. Plus le rapport est élevé, plus l'intégration fiscale est forte.
Notre CIF est de 0.4342140
- **Le R.H.** : le revenu par habitant
- **le P.F.A.** : Potentiel Fiscal Agrégé (voir pages suivantes)
- **le P.F.I.A.** : Potentiel Financier Agrégé (voir pages suivantes)

Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales FPIC

Le principe :

- Constituer un fonds National d'un montant, à terme, égal à 2 % des recettes fiscales du bloc communal (TH, FB, FNB, TaFNB, CFE, CVAE, IFER) dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur de 90 % à la moyenne
- Pour 2012 : 150 millions €. Montée en puissance progressive (2013 : 360 ; 2014 : 570 ; 2015 : 780) et plein régime 2016 : **1 milliard €.** (CCL82 en 2012 : 57 378 €)
- Chaque Ensemble Intercommunal (E.I.) et Commune isolée peut-être contributeur et/ou bénéficiaire du FNP

1 165 EI
705 cnes iso

1 538 EI
533 cnes iso

Contri et bénéf
443 EI
78 cnes iso

Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales FPIC

Les paramètres :

➤ Le potentiel fiscal d'une commune :

- Bases d'imposition C^{ales} TH. FB. FNB. X taux moyen national
- +
- +/- FNGIR (supporté par l'EPCI au prorata de la population)
- +
- +/- Attributions de Compensation
- +
- Produits Cté de CVAE. IFER. TASCOM. CFE (x tx n^{al}). TH (x tx n^{al}) au prorata pop.

Montant Cté compensation de la Dotation Forfaitaire (part salaires) au prorata pop.

➤ Le potentiel fiscal agrégé par habitant PFA :

Le PFA de l'ensemble intercommunal divisé par le nombre d'habitants, corrigé par un coefficient logarithmique dont la valeur varie de 1 à 2 en fonction de la population (1.0912)

Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales

FPIC

L'indicateur de richesse :

➤ Le potentiel financier d'une Commune :

- Le potentiel fiscal

+

- La dotation forfaitaire

- moins

- La participation à l'Aide Sociale du Département

➤ Le potentiel financier agrégé par habitant PFiA :

Le PFiA de l'ensemble intercommunal divisé par le nombre d'habitants, corrigé par un coefficient logarithmique dont la valeur varie de 1 à 2 en fonction de la population (1.0912)

Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales FPIC

- Répartition dite de droit commun : pas de délibération

Le reversement au profit de la Cté et des Communes est calculé en fonction du Potentiel Fiscal Agrégé

Montants répartis :

Communauté de Communes
de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise
www.cc-lomagne82.fr

Répartition de droit commun	
Cté de Cnes	15 145 €
ASQUES	685 €
AUTERIVE	222 €
BALIGNAC	126 €
BEAUMONT	14 016 €
BELBEZE	497 €
CASTERA	531 €
LE CAUSE	960 €
CUMONT	252 €
ESCAZEAUX	1 528 €
ESPARSAC	1 139 €
FAUDOAS	1 340 €
GARIES	374 €
GENSAC	433 €
GIMAT	674 €
GLATENS	299 €
GOAS	168 €
GRAMONT	635 €
LACHAPELLE	440 €
LAMOTHE	532 €
LARRAZET	3 548 €
LAVIT	7 434 €
MANSONVILLE	1 114 €
MARIGNAC	329 €
MARSAC	683 €
MAUBEC	642 €
MAUMUSSON	224 €
MONTGAILLARD	393 €
POUPAS	363 €
PUYGAILLARD	211 €
ST JEAN	273 €
SERIGNAC	1 674 €
VIGUERON	495 €
TOTAL	57 379 €

**Le conseil
Communautaire
décide à
l'unanimité de
retenir cette
répartition : DM
à prévoir
(article 7325)**

F.N.G.I.R.

Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources



Dernier rééquilibrage :

482 865 € (+ 7 312 €)

Le conseil Communautaire se prononce à l'unanimité sur une décision modificative (D.M.)

Fiscalité

« Politique fiscale » votée en 2011 :

Base mini : 1300 € pour chiffre d'affaires < 100 000 €

Base mini : 3 000 € pour chiffre d'affaires > 100 000 €

Avant 2011 base mini : 565 €

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de fixer la base mini à

1 500 € pour un CA < 100 000 €

4 000 € pour un CA > 100 000 €

Nouvelle disposition :

Si chiffre d'affaires < 10 000 €, réduction jusqu'à **50 %** de la base de cotisation.

**Le conseil communautaire décide à l'unanimité de réduire de
50 % la base mini**

Ordre du jour (suite)

- Rappel :
L'ensemble de ces propositions ont été approuvées par les Commissions et la Commission Finances et Personnel.
- Convention brigade verte à renouveler / animaux errants

Délibération à l'unanimité du Conseil Communautaire concernant le renouvellement de la convention brigade verte.

- Mise en place d'un service pour la capture, le ramassage le transport des animaux errants :

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'adhérer à la société prestataire de service SACPA (Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales) basée à Pindères (47).

Cette société assure les prestations suivantes :

- Capture en urgence des animaux errants, dangereux, (chiens, chats) carnivores domestiques.
- Prise en charge en urgence des animaux blessés, abandonnés (chiens, chats) ou d'autres espèces.
- Enlèvement des animaux morts dont le poids n'excède pas 40kg et conduite au centre d'équarrissage.
- Animaux conduits à la fourrière légale de la SACPA à BONREPOS SUR AUSSONELLE (31).
- Information en temps réel sur l'activité de la fourrière (entrées/sorties des animaux) avec un accès direct sur logiciel, une connexion à la centrale canine et un code d'accès pour la traçabilité de chaque intervention.

Coût :

Service d'astreinte forfaitaire à l'année.

Prix : 0,988 € HT et par habitant soit : 10 300 € HT

Les demandes d'intervention seront effectuées par les Maires ou les référents directement à la SACPA.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la mise en place de ce service.

- Mise en place d'un service pour la régulation de colonies de pigeons :

Cette prestation peut également être assurée par la société SACPA.
Elle utilise une cage de reprise pour héberger une centaine de pigeons.

Elle propose :

- La cage aménagée pour héberger une centaine de pigeons.
- La prise en charge des volatiles capturés, mise en fonctionnement de la cage de reprise, déplacement et assistance technique, entretien de la cage de reprise (prise en charge des volatiles, nettoyage, désinfection, grains ...).
- L'euthanasie des volatiles capturés dans les locaux de Bonrepos (appareil, CO2, incinération par l'équarisseur).

Coût :

Service forfaitaire par mois

Pris : 703 € HT par mois

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la mise en place de ce service.

- Ecole de musique : + 3 000 € (18 000 € au total)

Suite au conseil Communautaire du 5 avril 2012, Monsieur le Président a rencontré l'équipe dirigeante de l'Ecole de musique. Elle sollicite une subvention supplémentaire de 3000 euros pour clôturer son budget.

La commission Finances et Personnel a approuvé l'attribution d'une subvention supplémentaire de 3000 euros soit une subvention globale de 18 000 euros.

Après délibération , le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité.

- Fédération Midi-Pyrénées des Foyers Ruraux : 500 €

Monsieur le Président explique que cette Fédération a pour mission d'accompagner les Fédérations Départementales des Foyers Ruraux dans le développement de leur projet.

Elle met en place des actions qui contribuent à la promotion du monde rural par l'éducation, l'information et la formation des populations. Notamment elle met un place un projet de séminaire régional sur le montage d'un projet de tourisme rural et de découverte du territoire.

Aussi cette année elle souhaite organiser 2 journées de découverte de la Lomagne le 29 et le 30 septembre 2012 en collaboration avec la Fédération Départementale des Foyers Ruraux du Tarn et Garonne , le Foyer Rural de Sérignac, de Gramont et de Canals. 80 participants environ sont prévus par journée.

La Fédération a sollicité une subvention à la Communauté de Communes pour l'organisation de ces deux journées.

Après délibération, le Conseil Communautaire a suivi la proposition de la commission Finances et Personnel et décide à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 500 €.

Concours agricole : 1 000 €

Les Jeunes Agriculteurs de Tarn et Garonne organisent un concours agricole le 12 août 2012 à Larrazet et sollicitent une subvention à la Communauté de Communes.

Après délibération, le Conseil Communautaire a suivi la proposition de la commission Finances et Personnel et décide à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 1000 €.

- Bing bang des arts : 5 000 € x 3 ans à compter de 2013

La Communauté de Communes avait soutenu l'initiative de l'ADDA 82 pour l'organisation du Festival Cabriole (diffusion de spectacles jeune public sur le territoire de la Communauté de Communes). Aujourd'hui, l'ADDA82 sollicite la Communauté de Commune pour l'organisation du Festival Jeune Public "Big Bang des Arts" sur notre territoire sur les 3 ans à venir.

Après délibération le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 5000 € répartie 3 ans à compter de 2013.

- Poste : ouverture d'une poste d'adjoint d'animation 1^{ère} classe

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité.

- Enquête publique zonage assainissement SERIGNAC

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité.

- Annuler la création du budget annexe pour Vestétic

Monsieur le Président informe l'assemblée que la société VESTETIC cesse son activité.

Il n'est donc pas nécessaire de créer un budget annexe pour la construction du bâtiment relais sur la zone du Coutré à Lavit de Lomagne.

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité.

- Demande de subventions auprès des partenaires financeurs pour le projet réhabilitation maison de retraite Larrazet

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet de requalification de l'ancienne maison de retraite de Larrazet.

Le programme portera sur la création :

- d'un hôtel,
- d'un restaurant,
- d'un espace séminaires,
- d'un espace bien-être,
- d'une piscine,
- d'un multiservices,
- d'un local pour profession libérale,
- d'un salon de coiffure,
- d'espaces extérieurs.

Au stade actuel du projet, le montant prévisionnel total des travaux est de 2 180 000 € HT, non compris les honoraires de maîtrise d'œuvre de 182 200 € HT.

Dans le cadre du contrat de Pays Garonne-Quercy-Gascogne, Monsieur le Président précise que ces projets pourraient obtenir des subventions du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'Etat, de l'Europe. Monsieur le Président propose de solliciter les partenaires financiers.

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité.

- Mansonville

Monsieur le Président informe l'assemblée que la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) doit se réunir le 9 juillet 2012 à la Préfecture du Tarn et Garonne afin de donner un avis sur la possibilité pour la commune de Mansonville d'adhérer à la communauté des Deux Rives.

Monsieur le Président soutiendra l'avis de la Communauté de Communes : l'opposition au départ de la commune de Mansonville.

Ordre du jour (suite)

- OPAH : subventions

Propriétaires occupants :

BISSAGNET Denise à Maubec : 500 €

HELIGON Guy à Escazeaux : 500 €

ABDAOUI Bensalem à Larrazet : 500 €

LOUPIAC Martine à Vigueron : 500 €

Propriétaires bailleurs :

ISNARD Nicole Escazeaux : 4 000 €

CUCCAROLO Claudine à Escazeaux : 4 470 €

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité.

- **Questions diverses :**

Monsieur Alain CARRERE interroge Monsieur le Président sur le projet de restructuration des Syndicats de Rivières.

Monsieur le Président fait part de la rencontre des membres la commission agricole et des techniciens du Syndicat de la Gimone et de la Serre. Rencontre intéressante qui peut déboucher sur une prise de compétence pleine et entière par la Communauté. Monsieur le Président demande aux services de la Communauté d'étudier le projet et de voir comment juridiquement il est possible d'intégrer tous les syndicats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Président
F. GARRIGUES

